

## Délibération n°2024-12-141

Date de convocation : 11 décembre 2024

Conseillers en exercice : 45	Présents : 41	Votants : 45
------------------------------	---------------	--------------

### Modification du tableau des emplois

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 du mois de décembre à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Loc-Eguiner, salle polyvalente, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Présents

M. BRETON Jean-Pierre, M. JEZEQUEL Jean, M. MORRY Yvan, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. PALUD Jean, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, Mme LE ROUX Catherine, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. LOAËC Eric, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme ABAZIOU Nadine, M. ABGRALL Dominique, Mme LE GUERN Marlène, M. GILET Yves-Marie, Mme KERVELLA Julie

Ont donné  
procuration

M. ABALAIN Jean-Luc à Mme POULIQUEN Marie-France  
M. PHELIPPOT Samuel à M. BRAS Philippe  
M. PERVES Daniel à Mme PORTAILLER Christine  
Mme QUILLEVERE Gwénaëlle à M. BODIGUEL Robert

Absent(s) excusé(s) /

Absent(s) /

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme HENAFF Marie Claire

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Les compétences aménagement, urbanisme, habitat, mobilités, SIG et transitions climatiques ont été regroupées au sein d'un même service : le service aménagement.

Le recrutement du chargé de mission aménagement-mobilités, engagé avant l'été s'est révélé infructueux. De plus, le poste non permanent « Petites Villes de Demain » est vacant depuis le 01.10.24. Pour ces raisons, la répartition des missions a été revue et deux nouveaux postes ont été créés par le conseil communautaire du 24.09.24 : un poste de chargé de mission mobilités et un poste de chargé de mission aménagement.

Il est envisagé, par conséquent, de supprimer les postes existants préalablement au tableau des emplois.

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L313-1 ;

Vu le tableau des emplois ;

Vu l'avis du CST en date du 19 novembre 2024 ;

Vu la conférence des maires en date du 10 décembre 2024 ;

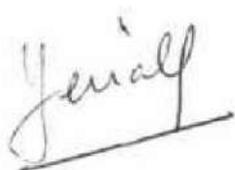
Ayant entendu son rapporteur, M. le Président ;

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Supprime le poste de chargé de mission aménagement-mobilités.**
- **Supprime le contrat de projet Petites Villes de Demain.**
- **Modifie ainsi le tableau des emplois.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
le 19 décembre 2024.

La Secrétaire de séance,  
Marie Claire HENAFF.



Le Président,  
Henri BILLON.

